

Compte rendu du Conseil Communal

Lundi 11 mars 2019 – 19h00

Présents : Jean Luc BOCH — Patrice MEREL – Christiane CHARRIERE - Myriam MONTMAYEUR — Patricia BERARD — Joël OUGIER SIMONIN –Marion LIZEROUX - René ALLAMAND - Fabienne ASTIER - Gérard MONTILLET - Evelyne FAGGIANELLI

Excusés : - Séverine BRUN - - Stefan KOUMANOV - Pierre OUGIER - Corine MICHELAS

Absents : Laurent ASTIER – Richard BROCHE - Raphaël OUGIER

1. Présentation par la responsable de la PM : point sur le fonctionnement du service

Madame Fabienne Astier indique qu'elle a souhaité une présentation du service police municipale et de ses missions par la responsable, afin de mieux informer le conseil communal concernant le fonctionnement et les objectifs de ce service, qui sont souvent mal connus et de ce fait mal perçus.

Madame la responsable du service de la police municipale explique qu'elle et son équipe travaillent depuis maintenant plusieurs années sur la prévention, afin d'éviter au maximum d'avoir recours à la verbalisation

Elle précise que la verbalisation n'est pas systématique, et qu'au contraire, il existe une graduation du niveau d'information des contrevenants.

Le premier niveau est l'avertissement : les avertissements posés sur les véhicules sont de couleur bleue, sur lesquels est indiqué en très gros caractère : Avertissement.

En règle générale, un contrevenant est averti jusqu'à 3 fois avant d'atteindre le niveau de la verbalisation. La police municipale note (lorsqu'elle constate des «récidives») le nombre d'avertissement atteints.

Lorsque le nombre d'avertissements est supérieur à 3, ou lorsque l'infraction n'est pas tolérable (stationnement dangereux, sur place PMR...), la police municipale procède à la verbalisation : les verbalisations sont notifiées aux contrevenants sous forme de documents verts, réglementaires (codification nationale).

Il arrive également, lorsqu'il est très difficile de faire entendre raison à des « réfractaires » que la responsable de la police municipale laisse un avis de verbalisation sur le véhicule, avec demande de la contacter, afin de faire réagir le contrevenant, sans toutefois enregistrer de verbalisation. Cette méthode, certes cavalière, à tout au moins le mérite de faire réagir les réfractaires au code de la route et aux règles de civisme.

Madame la responsable de la police municipale rappelle que de nombreuses facilités ont été mises en place afin de fluidifier le stationnement en station (co-voiturage, parking gratuit longue durée à Plagne 1800...).

Cependant, force est de constater que certains irréductibles (souvent les mêmes, et majoritairement locaux) ne tiennent pas compte des avertissements.

Durant les 3 semaines de vacances, les élus avaient pris la décision de limiter les verbalisations, en raison du manque de disponibilité du stationnement. Cette mesure a d'ores et déjà eu des effets pervers, car les usagers qui paient leur stationnement ne comprennent pas cette mesure qu'ils jugent inéquitable.

Le conseil communal acte donc la reprise d'un fonctionnement normal à compter de cette semaine, et de la remise en place de la verbalisation du non-paiement du stationnement.

Par ailleurs, certains véhicules restent stationnés au-delà du délai de 7 jours (abusif). De la même manière certains employés refusent de stationner leurs véhicules à Plagne 1800, et ce malgré de nombreuses relances.

Monsieur le maire indique qu'il note de plus en plus de véhicules de location mal garés, les usagers pensant certainement (à tort) que ces véhicules ne sont pas verbalisables.

Madame Myriam Montmayer souligne que la vitesse ressentie à Plagne Centre paraît excessive, sentiment partagé par les membres du conseil communal présents.

Madame la responsable de la police municipale propose de faire des contrôles vitesse en station, sachant que ces contrôles sont plus souvent demandés en vallée.

Monsieur René Allamand demande si l'équipe de cet hiver correspond aux attentes, effectivement les équipes filles/garçons sont dynamiques et volontaires. Madame la responsable de la police municipale précise cependant que les filles interviennent plutôt en vallée et les garçons en stations.

Monsieur le maire indique qu'il a eu une demande concernant la possibilité de retirer les barrières mises en place le WE au Chef-Lieu pour éviter que les véhicules, bus, taxis s'engagent dans les ruelles du village et restent bloqués ou se perdent.

Les membres de conseil communal ne sont pas favorables à un retrait anticipé de ce dispositif qu'ils jugent très efficace. De plus, Madame la responsable de la police municipale souligne le nombre d'arrivées souvent très importantes le dimanche, et donc de la nécessité de maintenir le dispositif à minima jusqu'à midi.

Afin de ne pas mobiliser une équipe uniquement pour le retrait des barrières, les équipes pourront donc retirer les barrières le dimanche à la fin de leur service soit à 15H00. En revanche en cas d'urgence, le conseil communal prend acte que le retrait des barrières ne sera pas une priorité.

Concernant le parking des camions aménagés, cet espace donne toute satisfaction, hormis quelques plaintes concernant le sol (boueux). Monsieur Gérard Montillet indique que l'enrobé est prévu au printemps. Ce problème sera donc résolu pour la prochaine saison.

Le conseil communal remercie madame la responsable de la police municipale pour son intervention.

2. Etude société économie Alpestre

Monsieur René Allamand informe le conseil communal qu'une étude a été réalisée par la SEA concernant la cohabitation entre le monde pastoral, la Société d'Aménagement de La Plagne et les activités estivales (pistes VTT). Cette étude permet de faire un état des lieux qui pourra donner lieu à des préconisations afin que tous les acteurs puissent vivre et travailler en bonne intelligence.

Monsieur le maire regrette que pour l'été prochain, l'un des bergers qui n'a pas donné satisfaction, avec notamment un comportement agressif et irrespectueux envers les touristes, risque d'être réembauché, alors qu'un jeune du village qui donne toute satisfaction et qui était embauché l'été dernier risque de ne pas être repris cet été. Le conseil communal demande que monsieur le maire contacte le groupement pastoral pour que les bergers recrutés soient sélectionnés, avec une priorité donnée aux bergers locaux, notamment dans le cas précis où le berger pressenti a causé de nombreux troubles et soucis notamment avec les patrouilleurs VTT.

3. Désignation du stade « du gros Murger »

Une demande a été formulée par le Football Club Haute Tarentaise pour donner au bâtiment le nom de monsieur Jean Claude Rocca, figure du Foot et malheureusement disparu. Le bureau propose de conserver le stade du gros Murger, et d'ajouter « Espace Jean Claude ROCCA » sur certains espaces du Stade.

4. Développement des activités estivales

Monsieur le maire indique que la Société d'Aménagement de La Plagne travaille actuellement sur le développement des activités estivales, et notamment des activités type « dévale-kart », ou même un télésiège sous le col de Forcle afin de créer une base nautique sur la retenue collinaire.

La Société d'Aménagement de La Plagne a de nombreux projets pour le développement estival, le conseil communal est satisfait de ces nouvelles.

5. Point sur les travaux

Monsieur Gérard Montillet indique que des difficultés sont encore à déplorer sur la finalisation des chantiers, et particulièrement sur les Bains et Spas de La Plagne (soucis d'infiltration, de voisinage avec Cassiopée). Une réunion est prévue le mercredi 13 mars afin de faire le point car la société Deep

Nature réclame des dommages et intérêts. Certaines entreprises nous ont fait défaut (barrière vitrées, fuites dues à l'étanchéité...).

Certains travaux étaient prévus et devront être modifiés : le désenfumage du cinéma est une obligation réglementaire, et les travaux doivent être programmés. La pose d'un groupe électrogène doit donc être réalisée, ces travaux représentent une enveloppe prévisionnelle de (160 000 euros HT), avec une clé de répartition demandée par l'Union Syndicale de Plagne Centre qui réclame une participation 50/50. Le bureau a proposé d'appliquer la répartition qui avait été retenue pour les galeries à savoir 40 % pour la commune et 60 % pour l'US de Plagne Centre.

Le conseil communal souhaiterait privilégier l'enfouissement de ce groupe électrogène car une installation visible risque d'être très inesthétique.

Madame Myriam Montmayeur souhaiterait que la reprise des escaliers situés entre la salle omnisports et l'Office du Tourisme soit programmée. Monsieur Gérard Montillet indique que ces reprises d'escaliers sont prévues dans le projet, la réalisation n'a pu être programmée mais devrait être effective au printemps. Par ailleurs, monsieur Gérard Montillet rappelle que la nouvelle gare de Plagne Centre n'offre pas de plan pour les touristes, et propose l'installation d'un plan interactif sur un emplacement à définir. Le bureau a validé le principe, l'emplacement et le panneau qui seront donc définis afin de choisir le lieu et la signalétique les plus appropriés.

Le conseil communal prend acte de ces propositions et les valide.

6. Numérotation des rues

Monsieur Patrice Merel rappelle au conseil communal qu'un stagiaire dédié à la numérotation des rues a intégré le service urbanisme ce matin (11/03), et qu'il lui a donc paru judicieux de créer un comité de pilotage sur cette thématique afin de permettre de faire avancer ce dossier.

Mmes Christiane Charrière, Fabienne Astier et Patricia Bérard, ainsi que MM. René Allamand et Patrice Merel sont inscrits dans ce comité de pilotage.

7. Point sur le service Foncier

Pour faire suite aux entretiens de recrutement organisés, l'une des candidates reçues a été sélectionnée. Elle travaille actuellement au service foncier de Moutiers, et sera détachée de la Fonction Publique d'Etat. Monsieur le maire doit prendre contact avec sa hiérarchie pour négocier les délais de sa mise à disposition. (Information reçue le 12/03 : prise de fonctions en juillet 2019)

8. Plans des pistes

Madame Patricia Bérard souhaite que pour les futurs plans des pistes, les toilettes publiques soient clairement indiquées, notamment dans les restaurants d'altitude.

Le conseil communal prend acte de ces propositions et les valide.

La séance est levée à 21h15